

Liberté, égalité, adelphité ; écriture inclusive et droits humains : ils réécrivent la Constitution

écrit par Christine Tasin | 19 avril 2018



Qu'avons-nous donc fait pour mériter cela ?

Des incultes, des névrosées, des hystéro-dingues vouant leur vie à essayer d'avoir une revanche sur les hommes qui ne leur ont rien fait...

Et ces dingues font partie, naturellement, du *Haut Conseil à l'égalité entre hommes et femmes* (merci Hollande).

Et ce Haut conseil qui n'a pas été élu se permet de faire des propositions de modification de NOTRE CONSTITUTION qui seront votées, bien entendu, par les LREM aux ordres de Macron pour qui les désirs de [Schiappa](#) sont des ordres.

Après tout il y a là une cohérence. Ils veulent changer la France et les Français. Il est donc normal qu'ils changent notre constitution...

Certes, il faut à Macron une majorité des 3/5 ème, mais il est suffisamment roué pour insérer dans la nouvelle Constitution quelques points auxquels tiennent ses ennemis pour que ces derniers votent l'ensemble.

Et il est clair que le clan gauchiste (suivez mon regard...



) sera en état orgasmique avec le changement de quelques mots.

Quant aux recommandations des tarés de service, les voici, cardiaques s'abstenir :

Le Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes a fait neuf recommandations parmi lesquelles il propose de changer "droits de l'Homme" en "droits humains" et de garantir le droit à la contraception et à l'avortement.

Écrire "droits humains" et non plus "droits de l'Homme", garantir le droit à la contraception et à [l'avortement](#) : le Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCE) fait neuf recommandations de modification de la Constitution, dans un avis publié mercredi.

De "droits de l'Homme" à "droits humains". La révision constitutionnelle annoncée est "une opportunité de reconnaître encore davantage l'égalité entre les femmes et les hommes comme principe fondamental de l'organisation des pouvoirs publics et de notre société", écrit le HCE dans cet avis. Parmi ses neuf recommandations "pour une Constitution garante de l'égalité femmes-hommes", le Haut conseil suggère de remplacer l'expression "droits de l'Homme" par "droits humains", formulation utilisée selon lui "par la plupart des pays francophones".

Écriture inclusive et remise en cause du terme "fraternité". Il recommande de "recourir à une écriture égalitaire", en utilisant la double flexion ("les ambassadeurs et ambassadrices"), des termes épïcènes ("l'électorat") ou le point médian ("les député.e.s"). Il propose de "conduire une réflexion sur l'usage du terme 'fraternité'" dans la devise de la République, suggérant des alternatives

comme “adelphité” ou “solidarité”.

L'avortement et la contraception comme droits constitutionnels. Plusieurs recommandations visent à “garantir le partage du pouvoir à égalité”, par exemple en écrivant “la loi ‘garantit’ – et non plus ‘favorise’ – l’égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives (...)”. Afin de “garantir de nouveaux droits fondamentaux”, le Haut conseil recommande également d’insérer un nouvel alinéa dans le préambule de la Constitution, disant que “la République garantit le droit à la contraception et à l’avortement, ainsi que le droit à une vie sans violence sexiste et sexuelle”.

Il suggère également de “reconnaître le principe de la budgétisation sensible au genre, à l’instar de la Constitution autrichienne”, notamment en ajoutant que les lois de finances et de programmation “s’inscrivent dans l’objectif d’égalité entre les femmes et les hommes”.

<http://www.europel.fr/politique/egalite-femmes-hommes-le-haut-conseil-recommande-de-modifier-la-constitution-3629318>

Une catastrophe, une Constitution qui ressemblera et à Schiappa et à Macron, je ne vous dis pas le ridicule et la monstruosité.

-Droits humains au lieu de Droits de l’Homme ? Juste pour utiliser le terme anglais qui n’a rien à voir avec les Droits de l’Homme (liés à ceux du citoyen chez nous...). Il s’agit tout simplement d’abolir l’essence de la Déclaration de 1789 pour prendre comme modèle celle de 1848 qui n’a rien à voir.

Les Droits de l’Homme concernent des droits fondamentaux, valables partout, en tous temps. La liberté, l’égalité, la fraternité.

Les droits humains (human rights) sont une dérive des droidelhomme, dérive idéologique et politique qui n’a plus rien à voir. C’est un fourre-tout où chacun met ce qui lui tient à coeur... Certains osent même dire que porter le voile serait un droit humain...

Un extrait ci-dessous d’un ancien article de notre juriste

Maxime pour éclairer le débat :

L'instrumentalisation des droits de l'homme, politiques (première génération) comme économiques et sociaux (deuxième génération) est en fait l'oeuvre d'ennemis des droits de l'homme.

La « néo-gauche » dite encore la « gôche » en fait partie.

Les droits de l'homme sont nés notamment de la Charte « Magna carta », qui s'inscrit elle-même dans la tradition des chartes médiévales conçues comme l'octroi de droits à une collectivité réduite (par exemple, les chartes de communes, les chartes de franchise : https://fr.wikipedia.org/wiki/Charte_de_franchises). Ces chartes sont un élément du patrimoine commun européen et les ancêtres des textes les plus vénérables qui soient, notamment la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

Les droits fondamentaux, quelle que soit leur nature, comme la démocratie, se pratiquent idéalement dans des unités politiques restreintes. Plus leur champ d'application s'étend, plus il devient difficile d'en faire respecter les principes, en sanctionnant les abus. Nos gouvernants le savent parfaitement car c'est une classique de la philosophie politique ; on le dit moins, voire jamais, pour les droits de l'homme, qui en sont pourtant le complément indispensable.

Un Etat comme la France, c'est le maximum qu'on puisse faire pour ne pas trop s'éloigner de l'idéal des cités grecques antiques corrigé et enrichi par le projet révolutionnaire. C'est pourquoi aussi les Etats-Unis se sont constitués selon une structure fédérale.

Européaniser ou mondialiser la démocratie et les droits de l'homme, c'est mettre en échec la réalisation de ces idéaux ; c'est pourquoi politiques comme puissances économiques agissent généralement de conserve pour détruire les entités nationales. C'est là une profonde régression résultant d'une politique d'extrême-droite, la vraie !

<http://resistancerepublicaine.com/2016/09/27/les-veritables-ennemis-des-droits-de-lh-omme-sont-hollande-taubira-et-leur-clique/>

Ecriture inclusive.. Ben voyons... On a déjà dit tout le mal que l'on pense de ces pauvres tares qui sont incapables de se sentir exister si elles ne sont pas visées explicitement dans un texte... Le sentiment d'appartenance à un groupe orthographié

au masculin, elles le vivent comme un affront. Et au lieu d'aller voir un psy, voilà qu'elles imposent leurs blocages à tous avec la complicité active de Macron.

Par contre, remplacer la fraternité par l'adelphité... c'est gravissime.

En sus d'être une stupidité étymologique, en grec le frère c'est "adelphos", la soeur "adelphè"... Et quand on dit adelphité, tous les hellénistes entendent "ensemble des frères".

Mais le plus grave, c'est qu'ils veulent remplacer un mot très clair et très riche, figurant sur les frontons de nos Mairies, faisant partie de notre patrimoine, par un autre qui n'a pas le même sens du tout.

La fraternité, comme l'égalité, n'a pas de sexe. C'est une valeur, une idée... Elle signifie que l'autre, le citoyen, au-delà de son sexe, de sa naissance, de son métier, de son niveau social... est le même que soi. Et qu'on lui doit aide et assistance, parce qu'il fait partie de la même nation.

Un gros mot, nation. Qui disparaît, bien sûr, avec l'adelphité qui désignerait selon une définition trouvée via google *des relations solidaires et harmonieuses entre êtres humains, femmes et hommes.*

Plus rien à voir avec la fraternité.

La fraternité renvoie avec la vieille idée romaine de bien commun (*res publica*) l'adelphité renvoie à deux sexes considérés comme en guerre, et auxquels on consacrerait des efforts pour éviter la guerre.

Quel retour en arrière, quelle décadence... Passer du grand tout à l'individu et à ses petites histoires -freudiennes – : avoir un pénis ou pas.

En complément, un extraite d'un article de Maxime qui évoque fort bien les spécificités de la fraternité et montre que la solidarité induite par l'égalité et la fraternité ne peut concerner que les nationaux, pas ceux qui viennent d'un autre pays... Ceci explique peut-être, aussi, l'empressement des femelles à modifier notre Constitution :

La solidarité nationale est réservée aux citoyens dans la Déclaration de 1789, un texte qui a une valeur juridique suprême.

La Constitution de 1958 proclame aussi la devise « liberté, égalité, fraternité » dans son article 2.

Implicitement, la fraternité est prescrite entre citoyens puisque dans la Déclaration de 1789, la liberté et l'égalité sont aussi proclamées **mais seulement au bénéfice des citoyens.**

Le préambule de la Déclaration est sans équivoque, qui proclame que la Déclaration est adoptée « afin que les réclamations des citoyens, fondées désormais sur des principes simples et incontestables, tournent toujours au maintien de la Constitution et au bonheur de tous » (au sein du groupe des citoyens, les autres Etats indépendants font ce qu'ils veulent en revanche).

La fraternité étant sur le même plan que la liberté et l'égalité, même si la Déclaration ne s'y réfère pas, **c'est entre citoyens de la même façon qu'elle est établie. Elle justifie que la solidarité ne soit que nationale.**

Les textes ultérieurement ratifiés, d'inspiration mondialiste, sont contraires à notre identité constitutionnelle.

Une Constitution peut être modifiée, mais elle peut être aussi dénaturée quand l'assemblée réussit à faire passer des mesures qui contredisent dans leur logique les textes préexistants et non abrogés.

Le régime républicain a une certaine cohérence. S'il devait y avoir du droit naturel, il se trouverait dans cette cohérence objective.

La République défigurée n'est plus la République. « La République en marche » n'est pas la République.

<http://resistancerepublicaine.com/2017/07/02/grace-aux-articles-4-et-10-de-la-ddhc-de-1789-on-peut-interdire-limmigration-musulmane/>

L'avortement et la contraception inscrits dans la Constitution comme des droits fondamentaux ? Mais c'est une hérésie, un scandale, un non-sens. Et c'est une pro-avortement et une pro-contraception qui vous le dit !

Aucun droits sociétal ne doit être inscrit dans la Constitution parce qu'ils dépendent de bien des choses et

d'abord de la volonté individuelle de chacun. Sans parler de circonstances particulières où l'intérêt général imposerait d'y avoir recours ou de ne pas y avoir recours. Il faut des lois pour les autoriser, les permettre, mais ils ne peuvent pas être gravés dans le marbre de la Constitution.

Le pouvoir est aux mains de fous, de médiocres, de déséquilibrés...

Ils voteront peut-être tout cela... Mais il en est de ces sottises comme des autres, nous les abolirons quand nous aurons gagné la guerre qui éclatera forcément un jour ou l'autre. Ou alors nous serons morts et nos descendants auront quitté la France, prête pour remplacer leur Constitution féministe par la Charia.